

# Décembre 2017

## [Extension de l'obligation d'aviser](#)

15 Décembre 2017

Le Parlement prend une décision importante pour une protection directe et efficace des enfants en danger! La révision a pour but d'étendre l'obligation d'aviser, plus précisément de mettre en place des standards minimaux à l'échelon national et de faciliter le droit d'aviser pour les personnes astreintes au secret professionnel et au secret de fonction. Protection de l'enfance Suisse constate avec satisfaction que le Conseil national a suivi dans les grandes lignes ses [recommandations](#). A l'avenir, toutes les personnes qui sont régulièrement en contact avec des enfants dans l'exercice de leur activité professionnelle devraient être soumises à l'obligation d'aviser, qu'il s'agisse d'une fonction officielle ou non.

[En savoir plus... Extension de l'obligation d'aviser](#)